



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

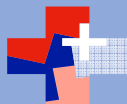
Liberté
Égalité
Fraternité

L'inspection des installations classées

en Martinique

Une mission de protection pour les populations et l'environnement

SERVICES
PUBLICS+



LA TRANSPARENCE SUR LES
RÉSULTATS DE VOS SERVICES PUBLICS

Chiffres mis à jour : juillet 2021



Aucun arrêté préfectoral délivré

Délai moyen de délivrance de
l'autorisation environnementale et de l'enregistrement
entre le 1er janvier et le 30 juin 2021

Au niveau national :

11,3 mois



11 contrôles sur site

entre le 1er avril et le 30 juin 2021

Au niveau national :

5437 contrôles

Agir pour la qualité de notre service, c'est aussi être à l'écoute de vos attentes et être attentif à notre niveau de performance. Et c'est du concret ! La preuve à travers ces chiffres-clés, indicateurs sur lesquels nous nous appuyons pour améliorer jour après jour la qualité du service de l'inspection des installations classées.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur resultats-services-publics.fr

Sources et méthode

Données issues du système informatisé des installations classées renseigné par les DREAL, DEAL, DRIEAT, DD(ETS)PP, DAAF.

Autorisation environnementale et enregistrement : il s'agit des arrêtés préfectoraux d'autorisation ou de refus pour les projets relevant du régime de l'autorisation ou de l'enregistrement au titre de la nomenclature des installations classées

